

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2025

---

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 714

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Le Fur, Mme Bonnivard, M. Portier, Mme Dezarnaud et M. Rolland

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article qui prévoit l'élaboration et la publication d'un rapport annuel sur l'utilisation des caméras individuelles par les agents de contrôle.

L'usage des caméras individuelles est une possibilité laissée aux agents. Leur utilisation relèverait donc d'accords trouvés au niveau local pour améliorer la gestion des contrôles. Publier un rapport d'envergure nationale n'aurait qu'un impact limité considérant l'aspect possiblement marginal de leur utilisation.

Cet amendement a été co-construit avec la FNSEA.